

Groupe d'habitations familiales de la Cité du Bois St-Jean, à Angleur-Liège.



Photos Francis-Niffle.

## LA CITÉ-JARDIN DU BOIS ST-JEAN, A OUGRÉE

AUTEURS DU PROJET : GROUPE EGAU, EN COLLABORATION AVEC LES ARCHITECTES MALPAS ET UMMELS

La cité de Bois St-Jean a été édiflée pour la Société Coopérative « Le Home Ougréen », sur des terrains vendus par la S. A. John Cockerill et la S. A. Ougrée-Marihaye. Sa superficie dépasse 41 hectares.

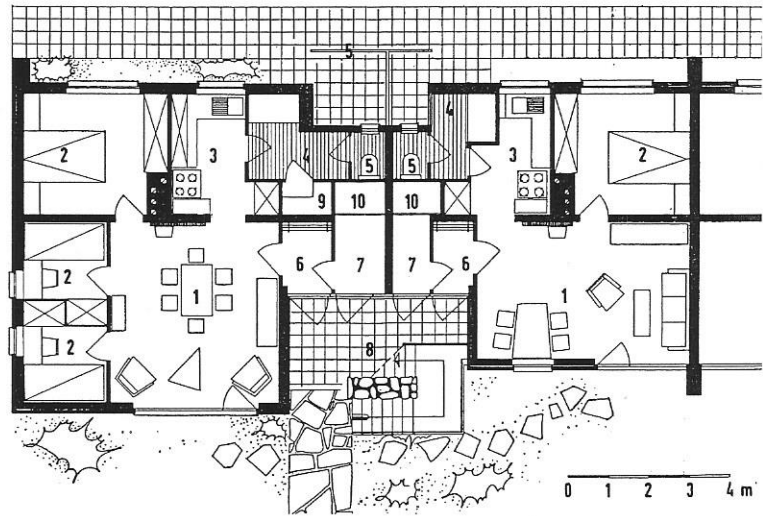
### SITUATION.

Elle se développe en bordure de la vallée de la Meuse, rive droite, sur le territoire d'Ougrée, au Sud du bassin industriel liégeois, et s'articule à une cité préexistante avec laquelle elle établit la liaison du côté de la commune-mère. Les terrains ont l'aspect d'un plateau s'infléchissant à l'Ouest et constituant ainsi un des versants d'un vallon au fond duquel coule un ruisseau en direction Nord-Sud et où se situe la route d'Ougrée à Boncelles. Du point culminant au point le plus bas la dénivellation est d'environ 30 mètres. Les vents dominants soufflant vers le Sud-Ouest—Nord-Est, éloignent de la nouvelle cité les fumées du bassin industriel.

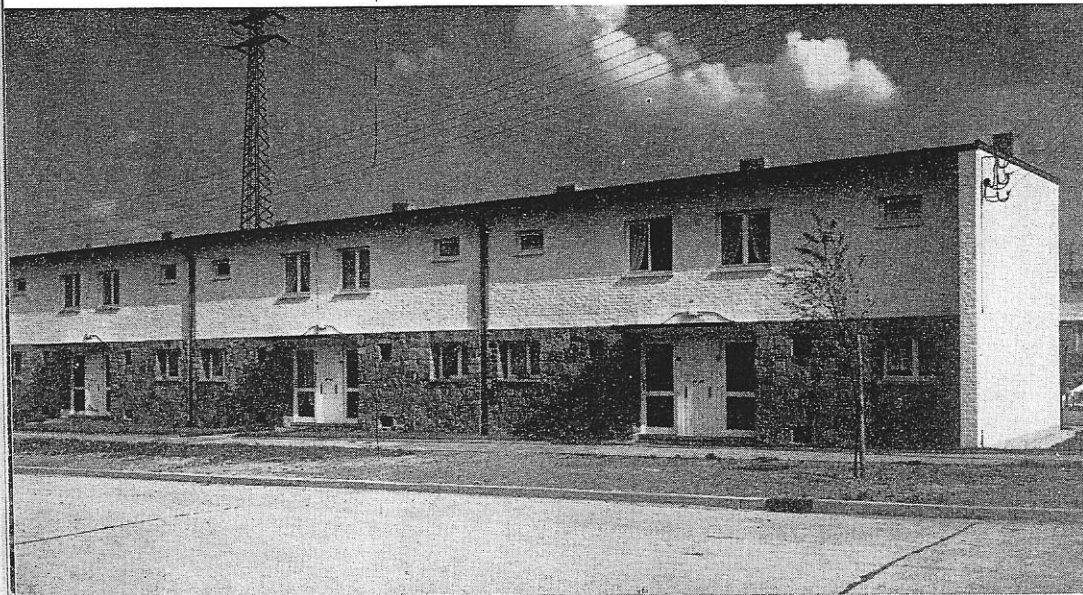
### PROJET.

Les nouvelles constructions constitueront avec celles du quartier existant et du chantier national une *unité de voisinage* capable d'abriter 4.500 à 5.000 personnes. Partiellement ceinturée par deux axes importants, la route d'Ougrée à Boncelles à l'Ouest et l'Avenue du Centenaire à l'Est, cette unité de voisinage se subdivise en trois quartiers ou unités d'habitants. La première constituée par la cité ancienne, les deux autres en édification sur les terrains du Home Ougréen et

séparées l'une de l'autre par une route diagonale Nord-Sud, passant par le point culminant du terrain et reliant l'avenue du Centenaire à la nouvelle route en corniche. Les terrains à pente trop accusée situés entre la route de Boncelles et la

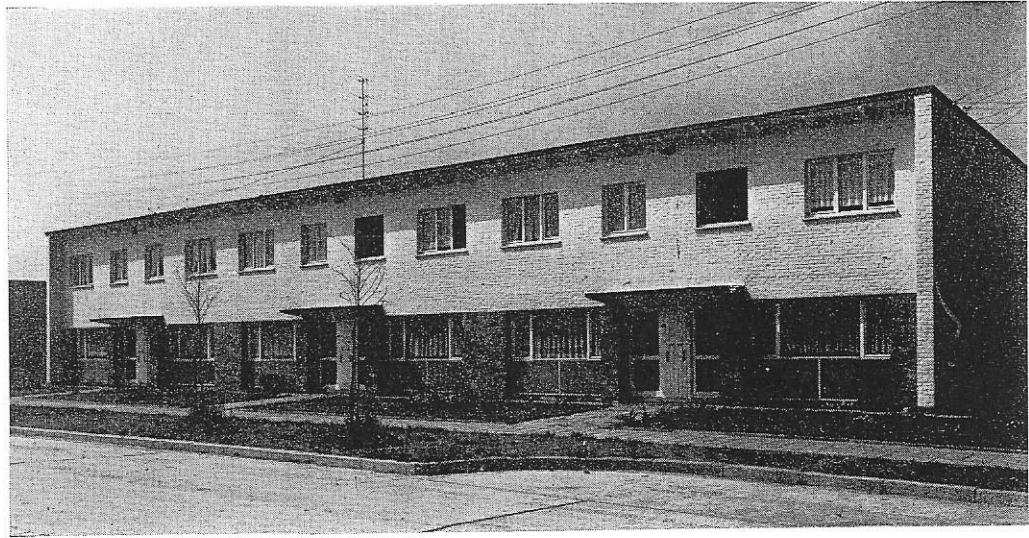


Maisons jumelées : 1 - Séjour ; 2 - Chambre ; 3 - Cuisine ; 4 - Laverie ; 5 - W.C. ; 6 - Hall ; 7 - Remise ; 8 - Entrée ; 9 - Rangement ; 10 - Charbon.

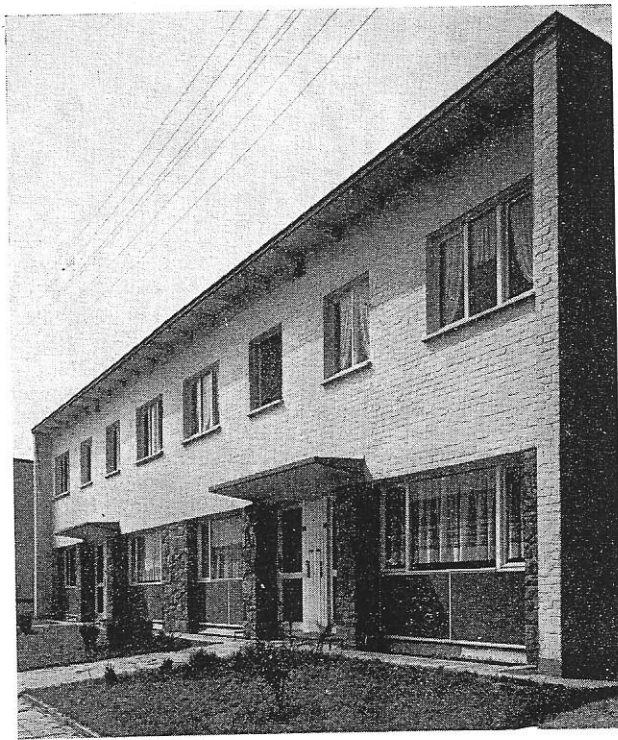


Bloc de six habitations de la Cité du Bois St-Jean, à Ougrée-Liège.

Bloc de six habitations familiales de la Cité du Bois St-Jean, à Ougrée-Liège.



Ci-dessous : Bloc de quatre habitations.



voie en corniche seront affectés à l'aménagement d'un parc et de terrains de jeux.

**PRINCIPES ADOPTES POUR LE TRACE DU PLAN DIRECTEUR.**

*Aspect humain.*

- Délimiter des unités d'habitations par de grandes voiries.
- Eviter sur une même artère de circulation des courants de vitesses différentes et diminuer le plus possible les risques d'accidents.
- Eviter, au cœur du groupe des habitations, le bruit de la circulation mécanique, les gaz d'échappement, les poussières soulevées par les véhicules rapides.
- Permettre au père de famille se rendant à son travail, à

Maisons unifamiliales à la Cité du Bois St-Jean. Plans-types d'habitations : 1 - Living ; 2 - Chambre à coucher ; 3 - Cuisine ; 4 - Buanderie ; 5 - Water ; 6 - Entrée ; 7 - Remise ; 8 - Salle de bains.

la mère faisant ses emplettes, aux enfants allant aux écoles, au pensionné qui se promène, à ceux qui se délassent enfin d'atteindre les quatre coins de la cité en empruntant exclusivement des voies faites pour le piéton.

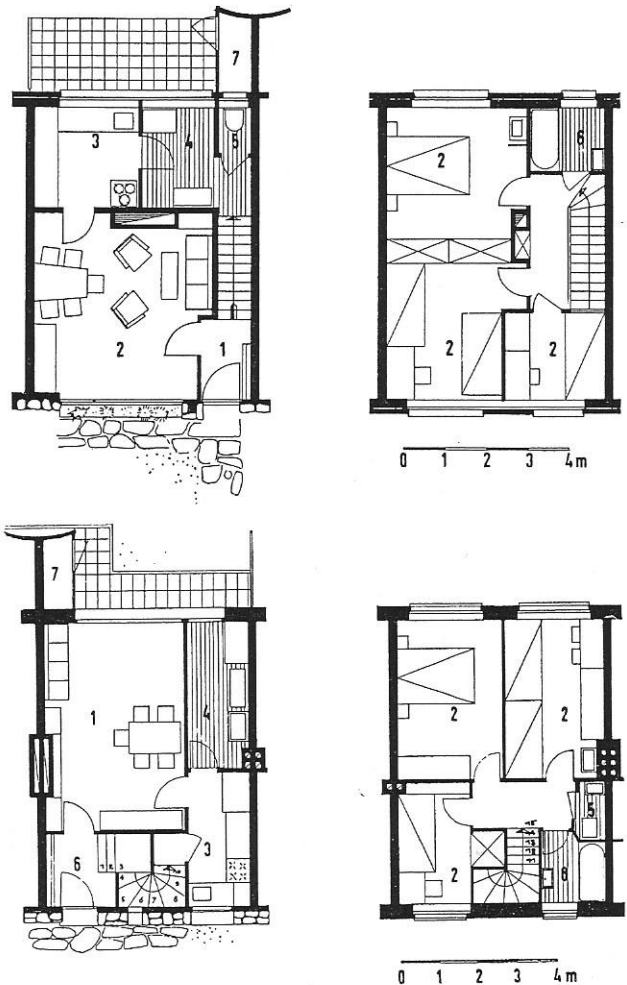
- Implanter le logis dans un cadre réconfortant d'arbres, de pelouses, de fleurs.

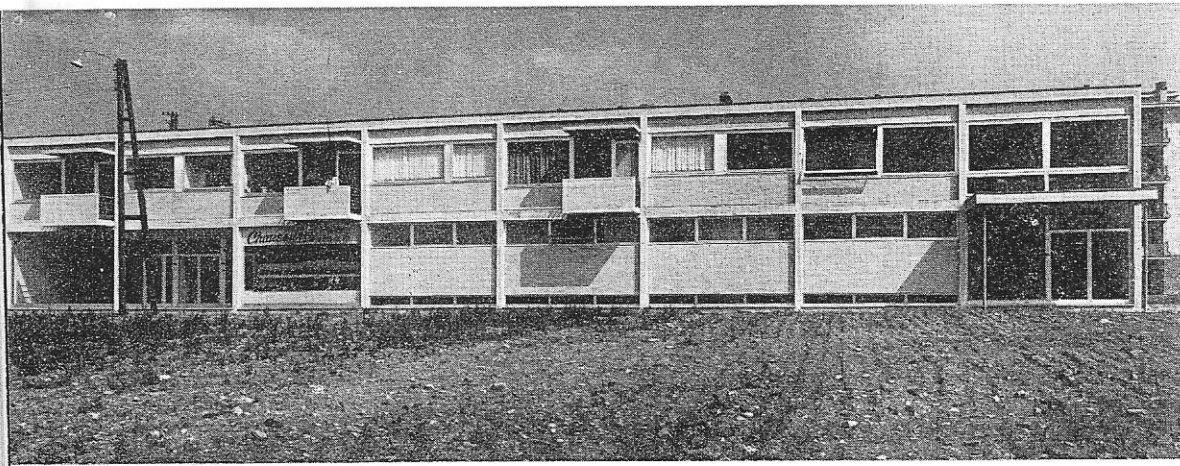
*Aspect économique.*

- Réduire les dépenses de voiries (frais d'établissement et d'entretien) en leur donnant des largeurs en rapport avec leurs fonctions propres et en choisissant, dans le même rapport, la nature des revêtements.

**ANALYSE DU PLAN ETABLI.**

Les voiries automobiles et piétonnières sont indépendantes les unes des autres. Aucune voirie automobile ne coupe la surface dévolue à une unité d'habitation de manière à éviter





Photos Francis Niffles, Liège.

Complexe administratif et commercial du « Home Ougrée », proche du chantier des 52 logements de la Cité du « Bois St-Jean », à Ougrée-Liège.

la création de courants de circulation dangereux. La circulation des piétons peut s'opérer sans danger sur le réseau des chemins piétonniers de l'unité d'habitation tout entière.

L'accès des piétons d'une unité d'habitation à l'autre est assuré par un large passage enjambant la route automobile en déblai.

Les routes automobiles en cul de sac sont réparties de manière que chaque habitation n'en soit pas éloignée de plus

de 40 mètres. L'ambulance, la voiture de déménagement, le corbillard auront accès aux chemins piétonniers. Des élargissements sont prévus aux extrémités des voiries automobiles pour permettre la manœuvre facile des véhicules et leur stationnement éventuel.

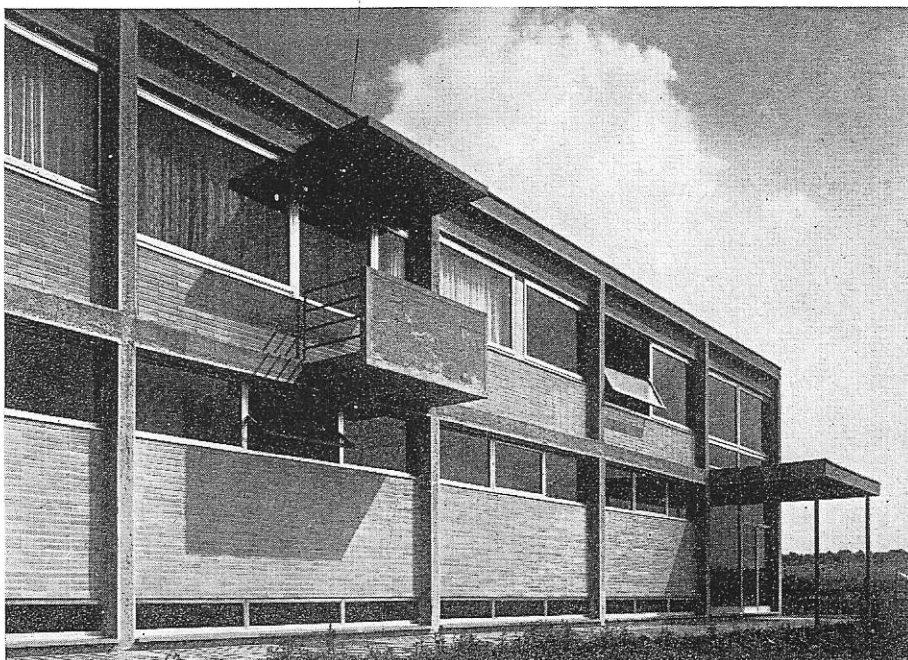
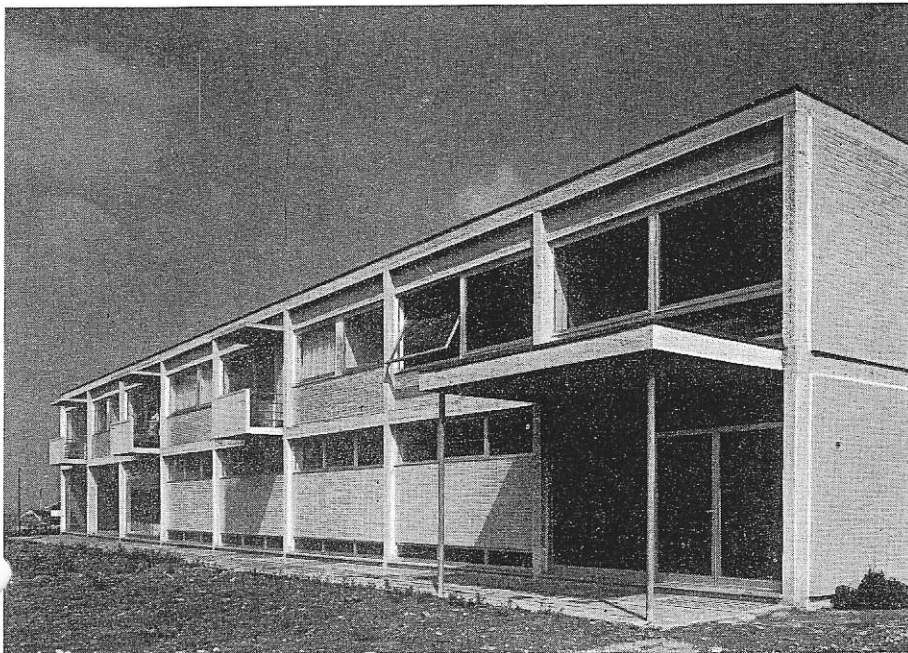
Un chemin piétonnier principal, sorte d'avenue, traverse la nouvelle cité dans sa longueur; les piétonniers secondaires qui desservent les habitations viennent s'y greffer. C'est en bordure de cette avenue où la circulation des piétons sera la plus dense que se situent les services communs, écoles, salle de spectacle, services publics de police et d'administration, dispensaire, magasins, etc. ainsi que des immeubles à appartements. L'emplacement de la place publique se trouve dans une situation centrale par rapport à l'unité de voisinage.

Les jardins sont facilement accessibles par des sentiers longeant l'arrière de chaque parcelle.

Les immeubles à trois niveaux sur rez-de-chaussée se situent dans la partie centrale de la nouvelle cité au point culminant du terrain. Leur orientation nord-est permet l'installation de deux appartements sur la largeur de l'immeuble. De larges espaces sont ménagés entre eux, assurant un bon ensoleillement des façades et permettant le développement d'une circulation plus dense. Des blocs magasins y sont accolés. Ils peuvent être facilement approvisionnés par l'arrière où aboutissent des routes automobiles s'élargissant en places où les véhicules pourront stationner. Les devantures des magasins s'ouvrent sur de vastes dégagements arborés aménagés en place ou en jardin.

Quelques immeubles à appartements sont implantés à la crête du coteau en bordure de la route en corniche. Des chemins piétonniers passant sous la voirie les raccordent entre eux et aux unités d'habitations.

(Suite à la page 261)



Détails du complexe administratif et commercial du « Home Ougrée ».

Architectes : Ch. Carlier, H. Lhoest, J. Mozin (Groupe Egau).